

**RÉSULTATS PUBLICS DE LA CONSULTATION PUBLIQUE NATIONALE
DU 7 AVRIL 2017 AU 8 MAI 2017**

**CONCERNANT LE PROJET DE RÈGLEMENT RELATIF À L'OUVERTURE DE LA PLAGE « 242 » DU PLAN
NATIONAL DE NUMÉROTATION**

ET

**PORTANT MODIFICATION DU RÈGLEMENT 14/174/ILR DU 14 JUILLET 2014 PORTANT SUR LES RÈGLES
RELATIVES À LA NUMÉROTATION, SUR LE PLAN NATIONAL DE NUMÉROTATION**

LUXEMBOURG, LE 26 MAI 2017

SECTEUR COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES

Le présent document clôture le processus de la consultation publique nationale du 7 avril 2017 au 8 mai 2017 concernant le projet de règlement relatif à l'ouverture de la plage « 242 » du plan national de numérotation et portant modification du règlement 14/174/ILR du 14 juillet 2014 portant sur les règles relatives à la numérotation, sur le plan national de numérotation et sur les redevances relatives aux ressources de numérotation.

En application de l'article 4(3) du règlement 13/168/ILR du 21 août 2013 relatif à la procédure de consultation instituée par l'article 78 de la loi du 27 février 2011 sur les réseaux et les services de communications électroniques, l'Institut tient à rappeler qu'il tient exclusivement compte des commentaires qu'il a reçus durant la période de la consultation et qui se rapportent directement et uniquement au projet en question. Ainsi, tout commentaire reçu après ce délai, ou qui ne se rapporte pas strictement au projet soumis à une consultation publique ne saurait être pris en compte et ne fera donc l'objet d'aucune publication de la part de l'Institut.

L'Institut a reçu une réponse de la part de Tango S.A.

Le fait d'inclure ces commentaires dans ce document ne signifie nullement que l'Institut approuve ou désapprouve les opinions exprimées. L'Institut n'a pris en compte que les commentaires qui se rapportaient à l'étude en question. Les parties ne se rapportant pas au sujet spécifique qui étaient inclus dans les contributions n'ont pas été publiés.

L'Institut ne juge pas nécessaire d'apporter des modifications au projet de règlement proposé car n'ayant reçu aucun commentaire y relatif.

Besch Jérôme

From: BRUNEL Myriam (TAN/MST) <myriam.brunel@proximus.lu>
Sent: 08 May 2017 11:36
To: numerotation
Cc: Hoffmann Guy; GROSDÉMANGE Samuel (TANGOSERVICES.LU); WILLAME Jean-François (TAN/MST)
Subject: Consultation du 7 avril au 8 mai 2017 relative à l'ouverture de la plage "242"

Moien,

Mesdames, Messieurs,

Nous nous référons à la consultation notée sous rubrique concernant le projet de règlement relatif au relatif à l'ouverture de la plage « 242 » du plan national de numérotation et portant modification du règlement 14/174/ILR du 14 juillet 2014 portant sur les règles relatives à la numérotation, sur le plan national de numérotation et sur les redevances relatives aux ressources de numérotation.

Compte tenu que la plage « 242 » est devenu libre, nous saluons le fait que celle-ci puisse être réaffectée.

Pour compte de Tango, nous n'avons pas donc de commentaires particuliers supplémentaires à faire valoir.

Vous en souhaitant bonne réception,

Meilleures salutations,

Myriam Brunel

Myriam Brunel
Legal & Regulatory Director

Tango S.A.
177, rue de Luxembourg T +352 27 777 221
L - 8077 Bertrange M +352 691 777 221
www.tango.lu



 Please consider the environment before printing this e-mail and the attachment(s) /
Pensez à l'environnement avant d'imprimer ce message et les pièces jointes éventuelles